

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE et COLONIES
Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr.
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS LÉGALES :

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté de la Direction des Services Judiciaires portant délégation à la Commission de liquidation des pensions de retraite.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis concernant l'établissement de la liste électorale à la Chambre Consultative.

Vacance d'emploi.

Relève des prix des légumes et fruits.

Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS :

Fête enfantine offerte par la Municipalité.

LA VIE LITTÉRAIRE

Société de Conférences. — Corneille 1939, par M. Denamun Crémieux.

LA VIE ARTISTIQUE

Duop de comédie. — La Guerre de Troie n'aura pas lieu.

VARIÉTÉS

L'Électricité, cette magicienne de l'agriculture, par Henry de Forge.

PARTIE OFFICIELLE

Le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté ;

Vu l'article 25 de la Loi n° 112 du 20 janvier 1928, modifié par la Loi n° 204 du 9 mars 1935 ;

Vu les articles 2 (n° 3) et 10 de l'Ordonnance Souveraine n° 764 du 2 août 1928, concernant les Pensions de retraite des membres du personnel judiciaire ;

Arrête :

Est renouvelée, pour valoir jusqu'au 31 décembre 1939, la délégation ayant fait l'objet des arrêtés directoriaux des 26 décembre 1935, 26 décembre 1936 et 27 décembre 1937, désignant M. Edouard Lejeune, Vice-Président de la Cour d'Appel, et M. Jacques de Monseignat, Substitut du Procureur Général, pour faire partie de la Commission instituée par l'article 25 de la Loi n° 112, modifiée par la Loi n° 204, ci-dessus visées, lorsque la dite Commission sera appelée à statuer sur les demandes de liquidation de pension présentées par les membres du personnel judiciaire ou leurs ayants-droit.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-huit.

Le Directeur des Services Judiciaires.
Henri FORTIN.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Les Etrangers résidant en Principauté (c'est-à-dire toutes personnes de nationalité non monégasque), qu'ils soient Français, Italiens, Anglais, Belges,

Suisses, etc., sont informés que, suivant les dispositions de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant la Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Etrangers, les listes électorales doivent être établies, chaque année, dans le courant du mois de janvier, par une Commission composée du Président de la Chambre Consultative, d'un délégué du Gouvernement, de l'un des Vice-Présidents et de deux Membres de nationalité différente désignés par la Chambre.

Les Electeurs sont répartis entre onze collèges.

Electeurs de nationalité française :

- 1^{er} Collège : Propriétaires fonciers ;
- 2^e » Commerçants ou industriels ;
- 3^e » Professions libérales, fonctions ou emplois publics ;
- 4^e » Emplois privés ;
- 5^e » Autres catégories : ouvriers, retraités, etc.

Electeurs de nationalité italienne :

- 6^e Collège : Propriétaires fonciers ;
- 7^e » Commerçants ou industriels ;
- 8^e » Professions libérales, fonctions ou emplois publics ;
- 9^e » Emplois privés ;
- 10^e » Autres catégories : ouvriers, retraités, etc.

Nationalités diverses :

- 11^e Collège : Nationalités Etrangères autres que la nationalité française ou italienne.

Ceux qui seraient susceptibles de faire partie de plusieurs collèges, étant à la fois par exemple propriétaires et commerçants ou employés, etc., peuvent indiquer la catégorie pour laquelle ils désirent être inscrits.

Peuvent être inscrits les étrangers âgés de plus de 25 ans, qui justifieront de leur nationalité et qui pourront établir qu'ils résident dans la Principauté depuis :

1^o une année au moins, s'ils sont propriétaires fonciers, commerçants, industriels ou s'ils exercent une profession libérale ou occupent une fonction ou un emploi publics ;

2^o deux années au moins, s'ils occupent un emploi privé ;

3^o trois années au moins, s'ils ne rentrent dans aucune des catégories précédentes (ouvriers, retraités, etc.).

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Chambre Consultative, 17, rue Suffren-Reymond, deuxième étage, à la Condamine, tous les jours de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 heures, jusqu'au 31 janvier (sauf le samedi après-midi).

Ceux qui ne pourraient pas se rendre au Secrétariat ont la faculté de demander, par lettre, l'envoi d'un bulletin d'inscription qu'ils voudront bien remplir, dater, signer et retourner d'urgence.

Les Electeurs qui ont été inscrits et possèdent leur carte d'électeur n'ont pas à se faire inscrire à nouveau.

Avis est donné qu'un poste de Commis-Dactylographe dans les Services Fiscaux de la Principauté est vacant.

Les candidats, qui devront être de nationalité monégasque, sont invités à adresser leur candidature, avant le 16 janvier prochain, au Secrétariat Général du Ministère d'Etat.

Les demandes devront être accompagnées des pièces ci-après :

- 1^o Acte de naissance ;
- 2^o Diplômes ;
- 3^o Certificat de nationalité.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 3 janvier 1939.

Légumes

Ail	kilog.	3 » à 5 »
Artichauts « pays »	pièce	1 » à 2 »
Artichauts « exotiques »	—	1 » à 1.50
Carottes	kilog.	2 » à 3 »
—	paquet	0.50 à 0.60
Céleris	pièce	0.50 à 3 »
Chayotte	—	0.50 à 1 »
Choux-verts	—	0.50 à 4 »
Choux-fleurs	—	0.50 à 6 »
— « brocolis »	—	0.50 à 3 »
Cresson	paquet	0.35 à 0.40
Endives	kilog.	6.50 à 7 »
Épinards	—	3 » à 4 »
Navets	—	1.25 à 2 »
—	paquet	0.40 à 0.60
Oignons	kilog.	2 » à 3 »
— petits	—	4.50 à 5.50
Pommes de terre	—	1 » à 1.20
» nouvelles	—	2.50 à 3 »
Poireaux	paquet	0.50 à 5 »
Poirée ou blette	—	0.40 à 0.60
Radis	paquet	0.40 à 0.75
Raves	kilog.	1.25 à 1.50
—	paquet	0.40 à 0.60
Salades « laitue »	pièce	0.50 à 1.25
— « romaine »	—	0.50 à 1 »
— « frisée »	—	0.50 à 1 »
Tomates	kilog.	4.50 à 6.50

Fruits

Bananes	pièce	0.35 à 0.60
Châtaignes	kilog.	2 » à 2.50
Citrons	pièce	0.35 à 0.60
Mandarines	douz.	3 » à 4.50
Noix	kilog.	8 » à 9 »
Oranges	—	3.50 à 5.50
Poires	—	3 » à 10 »
Pommes	—	2.50 à 10 »
Raisin	—	7 » à 10 »

Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie

Sans changement avec la semaine précédente.

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin	2 fr. 30 le litre
A domicile	2 fr. 50 »

INFORMATIONS

La Municipalité a donné, à l'occasion de la Noël et du Nouvel An, une fête enfantine réservée aux enfants des familles secourues par l'Assistance Publique.

Cette gracieuse cérémonie s'est déroulée sous la présidence de M. le Maire de Monaco, assisté de M^{me} Louis Aurégia. Une représentation de Guignol, un goûter et une distribution de jouets assurée par M^{me} Louis Aurégia et de nombreuses dames parmi lesquelles les femmes des Conseillers Communaux, ont mis en joie les jeunes invités de la Mairie.

Une coupe de champagne fut ensuite offerte aux personnalités présentes. M. Louis Aurégia prononça alors des paroles de félicitation à l'égard de M. Paul Bergeaud, Adjoint, pour la parfaite réussite de la fête. Il adressa aussi de vifs remerciements aux généreuses bienfaitrices et aux dames qui avaient bien voulu concourir à la distribution des jouets.

M. Paul Bergeaud remercia le Maire des éloges qu'il lui avait adressés et offrit un cadeau souvenir aux dames présentes.

M. Alexandre Noghès prit à son tour la parole pour souligner la réussite de la fête et remercier les personnalités étrangères qui avaient bien voulu y contribuer.

LA VIE LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES.

M. Benjamin Crémieux qu'on se souvient d'avoir entendu, il y a quelques années, parler du roman moderne, nous a entretenus, lundi dernier, de *Corneille 1939*, c'est-à-dire de la situation de Corneille auprès de l'opinion contemporaine, et de ce qu'on peut trouver d'actuel dans son esprit et dans ses œuvres.

Il y a, depuis quelque temps, un retour à Corneille dont le génie romantique, les traits fulgurants, la grandeur ont été trop longtemps sacrifiés à la perfection racinienne. Le public, dans la période troublée où nous vivons, éprouve d'instinct le besoin d'un maître de volonté et d'héroïsme. Mais M. Crémieux, après avoir signalé cette tendance que manifestent les nombreux et importants travaux récemment consacrés à l'auteur du *Cid*, nous a prévenus que ce n'était pas du Corneille des grandes tragédies classiques qu'il allait nous entretenir, mais du Corneille moins connu des comédies de sa jeunesse et des tragédies de son déclin.

Corneille, en effet, a été le créateur du théâtre classique. Mais lui-même, par son âge et par les tendances de son génie, ne fait pas, à proprement parler, partie du siècle de Louis XIV; il se rattache à la période, agitée comme la nôtre, de Louis XIII et de la Fronde. Sa langue, son goût du romanesque, des péripéties extraordinaires le range parmi les « Baroques ». Le retour à Corneille fait donc partie de ce retour au romantisme que l'on constate dans la littérature de ces dernières années.

Si l'on se reporte aux premières pièces de Corneille, on arrive, dit M. Benjamin Crémieux, à cette constatation singulière : c'est que l'auteur d'*Horace* et de *Polyeucte*, a débuté par des œuvres comiques et semble non un tragique qui s'est délassé en écrivant des comédies, ainsi qu'a fait Racine dans les *Plaideurs*, mais un auteur comique dont le génie tragique ne s'est révélé qu'après coup. Et le fait est que dans ses œuvres les plus sévères et les plus dramatiques, sa verve ne l'a jamais abandonné. Le Félix de *Polyeucte* et le Prusias de *Nicomède* sont d'admirables personnages de comédie auxquels il prête des mots de nature qu'aurait pu lui envier Molière :

Oh ! ne me brouillez pas avec la république !

On sait que Pierre Louys avait été jusqu'à soutenir que le théâtre de Molière était l'œuvre de Corneille. Cette étrange idée n'a pas survécu à son auteur. Elle

montre toutefois que Louys, lui aussi, avait été frappé par la richesse de la veine comique chez le père de la tragédie.

M. Benjamin Crémieux, abordant ensuite les œuvres tragiques, a établi d'intéressants rapprochements entre Corneille et Shakespeare et, notamment, indiqué que le ressort de l'action est la méfiance chez celui-ci et la colère chez celui-là. Pressé par le temps il n'a pu s'étendre longuement sur les œuvres de la fin, mais il en a brièvement signalé les beautés trop peu connues et a fait justice du jugement sommaire de Boileau sur *Agésilas* et sur *Attila*.

Le savant critique qui s'aide de quelques notes, mais qui n'en est pas l'esclave et s'adresse directement au public, parle d'une voix sonore et agréablement timbrée. Il a été écouté avec une attention sans défaillance et son auditoire lui a prouvé par de longs applaudissements le grand intérêt qu'il avait pris à l'entendre.

M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

« — Certes, il est juste que les Troiens et les « Akhaiens aux belles Knémidés subissent tant de « maux, et depuis si longtemps, pour une telle « femme, car elle ressemble aux Déesses immor- « telles par sa beauté... »

Ainsi parlent, à la vue d'Hélène, les vieillards vénérables assis, pareils à des cigales, au-dessus des remparts de Troie. Dans la sérénité de leurs sens apaisés, ils traduisent en paroles ailées cette adoration des formes vivantes, cette religion de la beauté qui fut l'honneur de la civilisation grecque et demeure le fondement de l'art méditerranéen. M. Giraudoux, plus irrévérencieux que Meilhac et Halévy qui ne s'en prenaient qu'aux personnages, tourne en dérision le principe même de l'art et de la pensée helléniques. Le culte désintéressé que les ancêtres troyens rendent à la beauté, n'est plus, au début de *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, que la curiosité malpropre de vieillards libidineux. Evidemment, nous sommes loin de l'Illiade Hélène, « la femme divine », ne pleure plus sur sa faute et ne s'accuse plus d'infamie. Elle n'est qu'une force inconsciente qui déchaîne la haine et la violence autour d'elle, une froide, une insensible statue, incapable de remords aussi bien que d'amour. Hector demeure le héros humain qu'Homère nous montre, au moment du combat, tenant son fils entre ses bras. Mais il devient chez M. Giraudoux, le théoricien et le martyr du pacifisme. Le Priamide, Priam lui-même, le poète Demokos, Audromaque, Hécube sont les interlocuteurs d'une conférence contradictoire où sont produits avec autant d'ingéniosité que d'esprit et d'abondance les arguments habituels contre tout recours à la force, et qui conclut avec découragement à l'absurdité et à la fatalité de la guerre.

On retrouve dans ce dialogue l'humanisme ingénieux, la grâce et l'humour comme aussi le papillonnement et l'afféterie du célèbre auteur de *Simon le Pathétique* et de *Siegfried et le Limousin*. Il a été servi par une excellente interprétation en tête de laquelle il faut placer M. Roger Gaillard, un Hector de fière plastique, plein de noblesse et d'autorité. M^{lle} Marcelle Tassancourt, ravissante Hélène, M. Paul Orhly, Ulysse subtil et bien disant, Camille Comey, Jacqueline Morne, Madeleine Clervanne et leurs camarades se sont partagé le succès.

M. C. T.

VARIÉTÉS

L'électricité, cette magicienne de l'agriculture

L'extraordinaire magicienne qu'est l'électricité ne pouvait manquer de jouer un rôle, et de première importance, dans la vie rurale, où elle apporte — comme en surprise — ses

miraculeux moyens. Nombre d'appareils courants de motoculture sont, aujourd'hui, à mécanisme électrique, en particulier les appareils chargés de fouiller le sol. Leur travail, ainsi, est régulier, méthodique et sans surprise; on aurait tort de ne pas le reconnaître.

Incontestablement aussi, il est démontré que l'électricité vient à la rescousse des primeurs, certaines dispositions d'éclairage électrique permettant de donner l'illusion du soleil et, par suite, un renforcement de vitalité dans leur croissance.

Il semblerait désormais superflu d'estimer que les plantes ont besoin de repos, que les plantes dorment, comme on le croyait. Les plantes n'auraient pas besoin de sommeil et elles pourraient croître plus vite, si on les incitait, à force de lumière, même artificielle, à pousser.

Quoiqu'il ne soit pas encore absolument certain que celle-ci vaille la traditionnelle lumière du vieux soleil, on a beaucoup raconté que la qualité de certains légumes — à défaut de certaines fleurs — s'amplifie singulièrement sous un éclairage intensifié.

Et comme une vogue doit bien commencer par quelque chose d'original, on a imaginé de lancer — naturellement beaucoup plus coûteuses que de coutume, mais abordables toutefois — les « salades électriques ».

Nous avons dit déjà qu'un botaniste italien, M. Pirovano, à la suite d'expériences minutieuses et prolongées, avait constaté, qu'en utilisant des électro-aimants à champ variable, on parvient à agir très énergiquement sur le plasma germinatif des différentes espèces végétales et à provoquer chez celles-ci de vraies variations génétiques, aussi importantes que caractéristiques. Revenons un peu sur ces expériences.

C'est essentiellement à la variation du champ magnétique brusque et rapide que sont dus les traumatismes moléculaires des cellules sexuelles des végétaux, déterminant des modifications souvent considérables dans les caractères physiques extérieurs des organes reproducteurs des plantes, ainsi que dans leur fécondité et leur descendance.

M. Pirovano a expérimenté principalement sur les papavacées et les cucurbitacées. En ionolysant — selon le terme consacré par l'auteur — le pollen du pavot somnifère sous l'action d'un champ magnétique puissant à variations très lentes, les capsules se sont remplies d'étamines, tandis que les ovules disparaissaient complètement. On assiste à une véritable flétrissure de l'ovaire, suivie de stérilité. En outre, les pavots blancs doubles deviennent d'une couleur verte caractéristique.

A Dayton (U.-S.), on a utilisé un courant électrique de 50.000 volts à 40.000 périodes; il circulait dans un fil tendu à 40 centimètres environ du niveau du sol où se trouvaient les plantes.

En France, la direction de l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions a traité certains végétaux d'une manière analogue, mais en les enfermant, en quelque sorte, dans un fil conducteur enroulé en hélice sur un cylindre, constituant ce que l'on appelle communément un « solénoïde ». De la sorte, l'action du champ électrique émanant du conducteur était beaucoup plus étroite et puissante.

Dans les deux pays, les résultats furent à peu près concordants; ils mirent nettement en évidence une influence accélératrice des courants à grande fréquence dans la vie des plantes, en même temps qu'une influence active dans le développement final, quant à l'importance de l'appareil végétatif et surtout au poids de l'ensemble récolté.

Il est reconnu aussi, maintenant, de façon incontestable, que l'électricité améliore le rendement du poulailler.

L'application de l'irradiation des poussins et des poules, en effet, ainsi que des rayons ultra-violet, auraient le pouvoir de faciliter, d'une façon très marquée, la fixation du calcium et de l'acide phosphorique dans l'organisme, combattant victorieusement le rachitisme des poussins et des jeunes poulets. Les expériences faites dans les écoles d'agriculture du Wisconsin et du Kansas (États-Unis) ont démontré que, chez les jeunes poussins soumis aux rayons, il s'est

produit un arrêt complet de la mortalité, et que la croissance et l'engraissement ont été particulièrement rapides.

La revue *L'Acclimation* précise que, par des irradiations quotidiennes sur ses poules, un docteur-vétérinaire de Saint-Germain-en-Laye a obtenu 497 œufs avec 73 % d'éclosions, tandis que le même nombre de poules non traitées donnait 124 œufs avec 40 % d'éclosions.

Le professeur G.-G. Hosphin, de l'Université de Wisconsin, a obtenu, avec un bain de rayons ultra-violet de dix minutes, 902 œufs, pendant la même période.

Un grand éleveur anglais, M. Ruf, soumit, au commencement de décembre, toutes ses poules à l'action des rayons ultra-violet et constata, trois semaines après, que la production en œufs avait augmenté de 80 % sur celle de l'année précédente à la même époque. Outre cette surproduction d'œufs, toutes les poules se développèrent très rapidement et montrèrent une très grande précocité en ce qui concerne la ponte.

N'oublions pas la révélation de cette extraordinaire armoire, installée en plein cœur de Paris, à deux pas de l'Opéra, et où des champignons de couche, d'excellente mine, poussent à profusion sur des lamelles de bois enduites d'un terreau spécial mêlé d'un compost que traverse un courant électrique. Quinze jours après le chargement de l'appareil, les champignons sortent de ce terreau et s'amplifient dans des proportions considérables, cela pendant 3 mois d'affilée ; après quoi, on recommence le chargement de l'appareil. Pour une année, en quatre étapes, celui-ci est garanti d'une production de 950 kilogrammes de champignons.

Des expériences d'irradiation des plantes par lampes au néon ont été entreprises en Hollande par le docteur J. W. M. Rooden, ingénieur, dont nous enregistrons ci-après les observations en substance :

« Voici — d'après *La Vie à la Campagne* — les constatations faites sur les semis et l'élevage d'une variété de *Bégonia toujours fleuri*, le *Lumineux* aux fleurs rouge écarlate. Des graines de cette variété furent semées le 3 novembre. Les jeunes plantules furent repiquées le 21 novembre, lorsque les deux cotylédons furent développés, en caissettes et placées en deux lots sur les tablettes d'une serre à multiplication et dans des conditions identiques. Les caissettes contenant les plantules du premier lot furent placées sous un irradiateur Philippe, duquel elles reçurent, en plus de la lumière du jour, chaque nuit, pendant 8 heures environ, 600 Lux-Hefner de lumière au néon.

« Les caissettes contenant les autres plantules du 2^e lot ne reçurent aucune lumière artificielle.

« Après 2 semaines de ce traitement, la différence entre les plantes des deux lots était déjà visible et, après 3 semaines d'irradiation, les dimensions des feuilles (en plus des cotylédons) des bégonias irradiés mesuraient 1 cm. de diamètre, la troisième commençait à se développer, la seule feuille des plantes non irradiées ne mesurait que 5 mm. environ.

« Le 8 janvier, après un deuxième repiquage, les plantes irradiées marquaient une avance de 15 jours sur les non irradiées.

« Au 25 janvier, les plantes irradiées étaient assez développées pour être mises en pots. Elles possédaient cinq fois plus de feuilles que les plantes non irradiées. Au début de février, les tiges et les pétioles des plantes irradiées prenaient leur couleur rouge, tandis que des bourgeons latéraux commençaient à se former.

« L'irradiation fut arrêtée le 15 février. A ce moment, des boutons à fleurs apparurent sur les plantes irradiées. Le traitement eut donc seulement lieu pendant le stade de développement des plantes, dans la période où elles occupaient encore peu de place et pouvaient être irradiées, en grand nombre, sous un seul appareil au néon.

« L'avance acquise sous l'influence de la lumière au néon, qui se serait peut-être accrue si l'irradiation avait été continuée, s'est maintenue à la mi-mars. Cette avance était d'environ 21 jours ; 60 p. 100 des plantes irradiées présentaient des boutons à fleurs ; les plantes non irra-

diées, 20 %. Au début d'avril, les plantes irradiées étaient en pleine floraison ; 305 fleurs épanouies furent comptées sur 50 plantes ; le lot témoin n'en présentait que 30. »

En U.R.S.S., des expériences, impressionnantes par l'importance qu'elles peuvent avoir, ont donné des résultats concluants dans un laboratoire de l'Institut de Dniepropetrovsk, sur l'initiative de M. Khataentch, professeur à l'Institut des Céréales.

Ce savant a spécialement étudié l'influence des ondes ultra-courtes sur la végétation. Des graines de coton et de tomate ont été soumises à l'influence d'un lampe Holborn pendant 2 et 3 secondes.

On serait arrivé à avancer la floraison des plantes de coton de 22 jours. Les tomates auraient eu leur récolte avancée de 11 jours.

Devant ces extraordinaires résultats, officiellement constatés, le gouvernement de l'U. R. S. S. a décidé la création d'un laboratoire spécial permettant de poursuivre en grand ces expériences et de les appliquer notamment à toutes les variétés de céréales.

Tout ceci n'est qu'un commencement. Un jour viendra où, dans les serres comme dans les basse-cours moderne style, accomodées entièrement à l'électricité, on obtiendra — à volonté — un bouleversement dans l'ordre des floraisons et des maturités, ainsi que dans le développement naturel des êtres. On se moquera des saisons: on obtiendra, suivant son bon plaisir, des fleurs merveilleuses en quelques heures, et l'âge des hôtes du poulailler dépendra du nombre d'ampères dont on aura pu disposer.

C'est du moins, ce que commence à nous préparer le progrès...

HENRY DE FORGE.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire,
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Aux termes d'un acte reçu, le trente décembre mil neuf cent trente-huit, par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, dont expédition, transcrite, au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quatre janvier mil neuf cent trente-neuf, vol. 260 n^o 28, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco,

la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO, Société Anonyme Monégasque au capital de cinquante-trois millions cinq cent mille francs, dont le siège est à Monte-Carlo,

a acquis de M. René-Joseph-François-Antoine VELAY, hôtelier, domicilié et demeurant « Hôtel d'Europe », avenue des Citronniers, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), époux de M^{me} Thobaldine-Antoinette dite Dina PRIOLA,

une parcelle de terrain, d'une superficie, d'après les titres, de trois cent cinquante-huit mètres carrés soixante-sept décimètres carrés environ, sise quartier de Saint-Roman, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), cadastrée n^o 30 de la section D, et n^o 210 et 212 p de la section E, ladite parcelle plus amplement désignée au dit acte.

Cette acquisition a été faite, en bloc et à forfait, moyennant le prix principal de trois cent vingt mille francs, ci 320.000 frs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la parcelle de terrain vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le cinq janvier mil neuf cent trente-neuf.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 28 décembre 1938, M. Alexandre BALDUCCI, commerçant et M^{me} Marie DAMOIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 35, boulevard Prince-Rainier, ont cédé à M. Attilio TRAVALLONI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 7, rue Bel Respiro et à M. Agostino BERNICH, garagiste, demeurant à Monte-Carlo, 12, passage Grana, le fonds de commerce d'achat et vente de voitures automobiles, neuves et d'occasion, avec la location en garage d'une voiture automobile, situé à Monaco, 35, boulevard Prince-Rainier.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Auguste Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion. Monaco, le 5 janvier 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 24 décembre 1938, M. Anténor pré-nommé Honoré ARTIOLI, hôtelier, demeurant à Monaco, rue Florestine, a cédé à M^{me} Agostina BOSIA, commerçante, épouse de M. Robert GHISOLFI, employé d'hôtel, avec lequel elle demeure à Beausoleil, 2, rue des Écoles, le fonds de commerce d'hôtel restaurant connu sous le nom d'*Hôtel de Marseille*, sis à Monaco, rue Florestine, n^o 3.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 5 janvier 1938.

(Signé :) A. SETTIMO.

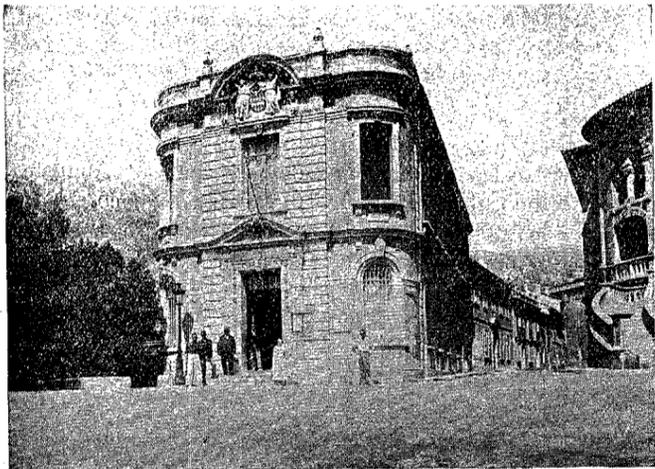
Société Anonyme de l'Hôtel Windsor et ses Annexes à Monte-Carlo

Le 31 décembre 1938 à 15 heures, au siège social, il a été procédé au tirage au sort des 163 obligations dont les numéros suivent :

92	143	192	263	317	392	491
505	541	597	690	721	737	751
775	853	919	981	988	997	1018
1033	1038	1084	1448	1462	1470	1533
1601	1609	1726	1755	1794	2040	2095
2106	2158	2220	2298	2334	2344	2353
2577	2580	2648	2672	2675	2735	2741
2751	2753	2848	2905	2925	2987	3057
3085	3100	3111	3125	3154	3172	3207
3224	3475	3520	3534	3557	3597	3636
3662	3760	3785	3917	3971	3978	3992
4028	4041	4100	4118	4209	4258	4293
4345	4402	4452	4481	4553	4558	4610
4658	4824	4836	4995	5175	5182	5189
5234	5250	5282	5289	5311	5343	5390
5447	5582	5617	5757	5763	5785	5791
5816	5900	5919	5920	5989	6004	6100
6112	6118	6204	6242	6328	6468	6516
6590	6646	6657	6743	6792	6805	6855
6875	6903	6905	6933	7005	7014	7041
7083	7096	7125	7158	7170	7252	7267
7293	7386	7476	7694	7711	7741	7746
7752	7838	7842	7870	7943	7944	7971
7974	7980					

et dont le remboursement aura lieu le 30 mai 1939.

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert 1^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

GUERIR

L'ENIGME DE LA VIEILLESSE

L'endurance de ce *good old Chamberlain*, ce bon vieux Chamberlain, comme l'appelle familièrement le public de Londres, prenant pour la première fois l'avion, et tenant bien le coup dans des conférences fatigantes, a surpris le monde. C'est que la vieillesse est, en effet, la chose la plus banale et la moins connue.

Que faut-il en conclure ?

Les jeunes voient dans le vieillard un homme « fini », quelque peu radoteur, en tout cas peu intéressant. Et pourtant ? Le Sénat (senex, vieillard) réunion d'hommes âgés, semble l'Assemblée qui « gouverne », non seulement chez nous, mais encore dans la plupart des pays du monde.

D'où vient ce privilège des « vieux » ?

Est-il justifié ? N'est-il pas simplement que le résultat d'une habitude, d'une éducation, ou le couronnement d'une quasi perfection de l'intelligence au détriment d'un affaiblissement physique ?

C'est ce problème palpitant que traite l'éminent Docteur Toulouse dans le numéro du 1^{er} janvier de la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique « GUERIR », qui se présente considérablement en progrès, 32 pages au lieu de 16, collaboration toujours de premier ordre, rubriques nouvelles, etc., et offre à ses lecteurs par une ingénieuse proposition, le remboursement de son prix d'achat.

Dans ce même numéro, une rubrique nouvelle : « Le assurances sociales », qui ne se contente pas d'expliquer la loi, mais répond individuellement à tous ceux qu'une question embarrasse à son sujet.

Dans ce numéro du 1^{er} janvier on lira également avec beaucoup d'intérêt ces études écrites pour le grand public par des spécialistes qualifiés : L'alimentation, par le Professeur H. Labbé. — La race et l'évolution de l'homme. — La gonococcie latente chez l'homme. — Une étude médicale sur l'enfant : jeux et jouets. — Les radiations nocives de certaines habitations. — Orthographe et médecine. — Edouard Branly, médecin et professeur. — Médecine esthétique : nos manifestations sportives. — L'entraide des Femmes françaises. — La dichotomie, répression du compérage médical. — Le sai-

gnement de nez. — L'enfant à table. — Les plantes qui guérissent. — 5.000 morts sur la route, etc., etc...

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux aux prix de 2 fr. 50. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris (XVI^e). (Joindre 2 fr. 50 en timbres-poste.)

"MINERVA"

(13^e ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin
que toute femme intelligente
doit lire



est le journal le plus complet
que vous puissiez désirer. Sa
présentation séduit. Sa lec-
ture retient, car il publie les
articles et les nouvelles des
auteurs préférés des femmes ;
les romans les plus émou-
vants, signés Dely, Marcelle
Vioux, etc...

Vous y trouverez chaque se-
maine de grandes enquêtes,
les interviews des artistes que
vous aimez, la vie romancée
de toutes les vedettes de
l'écran, et les derniers échos
de la Mode, de la Littérature,
du Théâtre, du Cinéma.

"MINERVA"

1, Rue des Italiens, Paris-9^e
Spécimen gratuit sur demande

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

POUR LOUER OU ACHETER

Immobilier, villas, appartements, terrains, propriétés.

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 février 1938. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco portant les numéros 53.526 et 53.527.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1938. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juillet 1938. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 11.643, 14.983, 17.638, 22.851, 44.702, 45.306, 49.646, 52.782, 61.339, 63.929.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.585, 347.068, 348.631, 348.620.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 21 février 1938. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 3.467, 26.297, 58.592, 315.963. — Quatre Obligations 4% de la même Société, portant les numéros 75.106, 85.197, 137.994, 151.796. — Une Action de la même Société, portant le numéro 56.602. — Un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 16.715.

Du 11 mai 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58.783.

Du 1^{er} juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1939